

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 AVRIL 2018

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : PANINI Béatrice, BERNARD Isabelle

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 04/04/2018

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – VOTE DU BUDGET 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

Décide de voter le budget 2018

Fonctionnement

- Dépenses 653 796 €
- Recettes 653 796 €

Investissement

- Dépenses 544 539 €
- Recettes 544 539 €

II – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Syndicat de Pays de Maurienne qui détaille :

- le calcul des péréquations pour le financement des coûts des transports scolaires gérés par le SPM qui restent à la charge des collectivités.
- le calcul des participations des familles que le SPM reverse aux collectivités.

III – CONVENTION AVEC LE CDG 73 POUR L'ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cdg73.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

IV - MOTION – DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORIALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 1 contre,

Apporte son soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, à laquelle de nombreuses communes sont d'ores et déjà adhérentes dans le Grand Sud-Est.

Prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes de Savoie alors que le « Plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration.

Rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce du loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

QUESTIONS DIVERSES

Mme PION informe le conseil que la 4C n'a pas voté d'augmentation pour les taxes d'habitation, foncières bâti et non bâti.

Informe également que suite au transfert de compétence des ordures ménagères à la 4C, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée au taux de 8.18 %. Cette taxe sera portée sur la taxe foncière bâti.

Le Conseil Municipal remercie Mr CHARBONNIER Christian pour la fabrication et la mise en place sur la pelouse de la Mairie de l'hôtel à insectes.

A Notre Dame du Cruet,
le 12 avril 2018

LE MAIRE

